



COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

## COMMUNIQUÉ

---

Diffusion immédiate

### Pilule abortive : le Collège des médecins publie un rapport qui trace le portrait de son usage au Québec

Montréal, le 22 juin 2020 – Aujourd’hui, le Collège des médecins du Québec publie un [rapport](#) qui trace un portrait de l’usage de la pilule abortive après la première année de déploiement au Québec. En plus d’obtenir les données en lien avec les interruptions volontaires de grossesse (IVG) auprès de la Régie de l’assurance maladie du Québec, le Collège des médecins s’est adressé à 46 milieux reconnus pour offrir ces services dans la province. Les informations recueillies démontrent que les services d’IVG médicamenteuse sont bien implantés au Québec.

Plus précisément, ce portrait révèle que la pratique de l’IVG médicamenteuse s’est développée progressivement durant l’année 2018-2019. Au total, 2 130 IVG auraient été effectuées au moyen de la pilule abortive entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 mai 2019.

On constate par ailleurs que les ordonnances ont été rédigées principalement par les médecins de famille. Les données de ce rapport démontrent également qu’au Québec, 87 % des milieux répondants proposent aux femmes le choix de la pilule abortive pour l’interruption volontaire de leur grossesse.

« Le Collège a toujours accordé une grande importance aux questions relatives à l’avortement. En accord avec sa mission de protection du public, il continuera d’encadrer les pratiques concernant les interruptions volontaires de grossesse pour s’assurer que les soins offerts aux femmes sont d’excellente qualité, sécuritaires et accessibles, et qu’elles reçoivent également le soutien nécessaire », a affirmé la Dre Nathalie Saad, vice-présidente du Collège des médecins.

« Le Collège tient à remercier les médecins et les équipes soignantes des milieux d’IVG qui ont participé à cette étude ainsi que les femmes qui ont livré leurs témoignages. Grâce à cette collaboration de part et d’autre, le Collège a recueilli des données qui lui permettront de poursuivre ses travaux pour faire évoluer les normes professionnelles en matière d’IVG médicamenteuse », a déclaré le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins. « Avec ses collaborateurs, le Collège s’est déjà engagé dans une seconde phase stratégique, dont l’objectif vise à rendre les services d’IVG plus accessibles dans les différentes régions du Québec », a-t-il ajouté.

Rappelons que la pilule abortive peut être indiquée pour l'interruption volontaire d'une grossesse intra-utérine de 63 jours de gestation ou moins. Ce traitement est devenu accessible gratuitement au Québec au début de 2018. Toutefois, des enjeux administratifs ont entraîné un retard de quelques mois dans son déploiement.

### **À propos du Collège des médecins du Québec**

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

-30-

Renseignements : Leslie Labranche  
Relationniste de presse  
Collège des médecins du Québec  
Ligne médias : 514 933-4179  
Courriel : [media@cmq.org](mailto:media@cmq.org)